

Conseil de recherches industrielles et scientifiques de la Colombie Britannique.—Le Conseil agit comme organisme de liquidation pour (1) coordonner le travail des unités de recherches et éviter le chevauchement; (2) lancer et créer de nouvelles recherches; (3) rattacher les travaux de recherches aux autres problèmes du rétablissement industriel au cours de la période d'après-guerre; (4) appliquer les résultats des recherches à la création de nouvelles industries et à des programmes d'expansion commerciale. Les problèmes de recherches étudiés par le Conseil sont entrepris sur la recommandation de l'un des cinq comités techniques consultatifs suivants: agriculture, forêts, pêcheries, mines et métallurgie, force motrice et irrigation. Un Comité consultatif des industries a été formé pour assurer l'application aux industries des projets de recherches des comités techniques consultatifs, pour venir en aide aux industries secondaires existantes et aider à la création de nouvelles industries dans la province.

Programme pour l'après-guerre.—Voici quelques-uns des projets spécifiques déjà approuvés ou maintenant à l'étude:—

Electrification.—Un Comité d'électrification rurale a été créé pour étudier le problème de l'expansion des services d'électricité dans les régions rurales. Le Comité a présenté un rapport sur la marche du travail en 1944 et un rapport final en janvier 1945. Au cours de la session de 1945, la Législature a adopté une loi établissant une Commission hydroélectrique. Cette commission est autorisée à acquérir et à unifier les compagnies qui desservent actuellement les diverses agglomérations, et à exploiter les sources d'énergie électrique de toute la province.

Agriculture.—Des relevés des sols ont été effectués sur une étendue de plus de 3,651,000 acres et, conformément aux relevés qui se poursuivent sur l'utilisation du sol, 275,000 acres ont été cartographiées et arpentées. Le Gouvernement a reçu l'autorisation de réserver 1,000,000 d'acres de terres de la Couronne qui seront distribuées aux anciens combattants de la Colombie Britannique s'établissant sur les fermes en vertu de la loi fédérale sur les terres destinées aux anciens combattants.

Mines.—Le Ministère des Mines est autorisé à accorder des subventions jusqu'à concurrence de \$500 aux prospecteurs. En outre, le Gouvernement a le pouvoir d'établir des écoles de formation pour prospecteurs.

Forêts.—Le Gouvernement a approuvé un crédit spécial de \$50,000 pour recherches sur la sylviculture.

Dispositions financières.—Le Gouvernement est autorisé à faire un emprunt jusqu'à concurrence de \$15,000,000 pour la création d'une caisse devant servir à la reconstruction d'après-guerre dans la province, et de \$5,000,000 pour l'expansion des aménagements de l'Université de la Colombie Britannique.

BIBLIOGRAPHIE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES RELATIVES À LA RECONSTRUCTION

FÉDÉRALES

Chambre des Communes, Comité spécial de la Reconstruction et du Rétablissement, Procès-verbaux et témoignages (Imprimeur du Roi, Ottawa):

N° 35, 2 déc. 1943; mémoires du Premier Ministre J. B. McNair et du docteur N. A. M. MacKenzie (Nouveau-Brunswick).

N° 36, 3 déc. 1943; mémoires du Premier Ministre J. B. McNair et du docteur N. A. M. MacKenzie (Nouveau-Brunswick).

N° 35, 2 déc. 1943; mémoire du Premier Ministre A. S. MacMillan (Nouvelle-Ecosse).

N° 19, 2 juin 1943; mémoire du Premier Ministre S. S. Garson (Manitoba).

N° 5, 19 avril 1944; mémoire de l'ex-Premier Ministre W. J. Patterson (Saskatchewan).

N° 30, 26 nov. 1943; mémoire du Premier Ministre E. C. Manning (Alberta).

N° 35, 2 déc. 1943; Résumé des Recommandations du Conseil de Rétablissement d'après-guerre de la Colombie Britannique.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Relevé économique de l'Île du Prince-Édouard.—Rapport du docteur J. E. Lattimer, Ministère de la Reconstruction, Charlottetown, I. du P.-E., 1944.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Rapport du Comité de la Reconstruction du Nouveau-Brunswick.—Imprimeur du Roi, Fredericton, N.-B., 1944.